

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2116

19 juillet 2016

SOMMAIRE

Cambria Investments S.à r.l.	101524	H Invest S.A.	101527
Carman	101524	Honeybee Participations S.à r.l.	101527
CCEEP Investment 2 S.à r.l.	101523	Horizon Intermediate Holdings S.C.A.	101560
Circeo S.A.	101524	HPC Holding	101528
Cresco Capital Urban Yurt 4 S.C.A.	101532	HTI	101528
GBC C S.à r.l.	101552	Hurrikan Power Funding Holding S.à r.l.	101528
GCI S.A.	101526	Igest S.à r.l.	101531
Geopor S.A.	101526	Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l.	101531
Girofin Corporation S.A.	101525	Immobilière Royal	101531
GLL Hana Private Real Estate Poznan Holding S.à r.l.	101525	Immobilière Tudor S.à.r.l.	101530
Global Facilities S.A.	101525	Immo Senningerberg S.A.	101530
Global Property Invest S.A.	101527	Inazuma	101530
Globe s.à r.l.	101526	Indivis SA	101531
GraceB S.à r.l.	101525	Institut Européen pour le Développement des Relation Sociales	101531
Greeneden Topco S.C.A.	101529	J2M Group S.A.	101522
Groupe Twinough	101528	Klipa Immobilien AG	101522
Growing Capital Management S.à r.l.	101542	Klipa Immobilien AG	101523
Guerine S.A.	101528	Knight Finanz S.A.	101522
Hadhes S.à r.l.	101530	Krabi International S.A.	101523
Halley Sicav	101529	Master Liffey S.à r.l.	101523
H'Corp	101527	Maximom S.à.r.l.	101568
Helarb Investments S.à.r.l.	101529	MCI s.à r.l.	101568
Helarb Mécanuméric S.à r.l.	101524	TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l.	101567
Hercules Realty Private Limited	101526	TA EU Acquisitions S.à r.l.	101568
HERR Fleischbearbeitungs S.à r.l.	101529		
HHPA Solutions s.à r.l.	101530		

J2M Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 157.994.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 21 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107825/18.

(160079496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Klipa Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 141.705.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 27 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107850/18.

(160079698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Knight Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 108.106.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 19 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107853/18.

(160079492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Krabi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 99.957.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 25 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107856/18.

(160079543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Klipa Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 141.705.

—
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107851/11.

(160079698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Master Liffey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.137.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016107929/13.

(160079924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

CCEEP Investment 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016110799/12.

(160083737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Cambria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 124.263.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société, et Cambria Investments S.à r.l (Société à responsabilité limitée), ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.263, est résilié avec effet immédiat.

Par conséquent, la société Cambria Investments S.à r.l n'a plus son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

REFERENCE CORPORATE SERVICES S.A.

22, avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg

Référence de publication: 2016110789/15.

(160083286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Carman, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 143.770.

—
Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 9 mai 2016

5. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi modifiée du 7 décembre 2015, de nommer DELOITTE Audit 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur indépendant de la Société dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

Pour la société CARMAN

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016110795/13.

(160083507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Circeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 185.717.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2016.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2016110809/13.

(160084459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Helarb Mécanuméric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.666.

—
EXTRAIT

En date du 3 Mai 2016, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- Madame Diana Dumitru, née le 20 Mai 1981 à Tirgoviste, Roumanie, et avec adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, 2540, Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 Mai 2016.

Référence de publication: 2016109378/13.

(160081869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

GLL Hana Private Real Estate Poznan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 201.805.

Les statuts coordonnés au 25 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016109366/11.

(160081927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Global Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 85.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016109367/10.

(160082557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Girofin Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.289.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 12 mai 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme GIROFIN CORPORATION S.A., ayant eu son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, dénoncé en date du 8 octobre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge, et liquidateur Maître Aurélie Sunnen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 juin 2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Aurélie Sunnen
Le liquidateur

Référence de publication: 2016109365/18.

(160080839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

GraceB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.188.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

GraceB S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2016109351/15.

(160081746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

GCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 157.050.

—
Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises le 13 mai 2016

L'administrateur unique de GCI S.A. (la « Société ») décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la Société au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2016.

Pour la Société

Le mandataire spécial

Référence de publication: 2016109363/14.

(160082492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Geopor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R.C.S. Luxembourg B 185.505.

—
Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12.05.2016

Résolution:

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Victor Manuel Fernandez Sanz de son poste d'administrateur unique.

Est nommé administrateur unique en remplacement de la personne prénommée, Monsieur Albert HADDAD, entrepreneur, né le 17.11.1971 à Safed, demeurant 4, rue de Navarre, Paris XV^{ème} Arr.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016109364/18.

(160082182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Globe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 15, rue Joseph Junck.
R.C.S. Luxembourg B 165.486.

—
Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109369/10.

(160082052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Hercules Realty Private Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 134.605.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 mai 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société HERCULES REALTY PRIVATE LIMITED SARL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2016109379/17.

(160080999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

H'Corp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 150.191.

—
Décision de l'associé unique en date du 27 avril 2016

Il résulte de la décision de l'associé unique du 27 avril 2016:
d'accepter la démission de Madame Sandrine Veigneau et de Monsieur Vincent Tucci de leur mandat de gérant de catégorie B de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016109377/14.

(160081469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

H Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.963.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 25 avril 2016

Monsieur Etienne GILLET est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016109376/12.

(160081960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Honeybee Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 114.307.

—
Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109389/9.

(160082030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Global Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 112.428.

—
Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016109368/14.

(160082101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

HPC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.453.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 11 mai 2016

La cooptation de Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Le 11 mai 2016.

Certifié sincère et exact

HPC HOLDING

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2016109390/15.

(160082717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

HTI, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 129.654.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109391/9.

(160081557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Hurrikan Power Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 123.336.

EXTRAIT

Le conseil de gérance a pris la décision de transférer le siège social de la Société du 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 41, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg et ce avec effet en date du 13 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109392/11.

(160082513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Groupe Twinough, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 169.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109373/9.

(160081634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Guerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.119.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016109374/10.

(160082223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Halley Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 168.353.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le mercredi 20 avril 2016:

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Mr Gerard Alba Soler, Mr Philippe Esser et Mr Alain Leonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017;
2. de réélire Deloitte Audit S.à.r.l., en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Pour HALLEY SICAV

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016109383/18.

(160081663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Helarb Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 100.488.

—
EXTRAIT

En date du 3 Mai 2016, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Madame Diana Dumitru, née le 20 Mai 1981 à Tirgoviste, Roumanie, et avec adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, 2540, Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 Mai 2016.

Référence de publication: 2016109384/13.

(160081847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

HERR Fleischbearbeitungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 62.080.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016109385/9.

(160081865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Greeneden Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.178.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016109357/14.

(160083052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

HHPA Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 125.346.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109386/10.

(160082051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Hadhes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.723.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/05/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016109382/12.

(160081480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Immo Senningerberg S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 193.762.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 18 avril 2016

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653
Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109394/12.

(160081474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Immobilier Tudor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 74.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109418/10.

(160081957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Inazuma, Société Anonyme.

Siège social: L-4731 Pétange, 8, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 137.156.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2016109419/10.

(160081457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Indivis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.
R.C.S. Luxembourg B 80.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2016109420/11.

(160081991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

IEDRS, Institut Européen pour le Développement des Relation Sociales, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 196.174.

Extrait du procès-verbal de l'associé unique tenue en date du 10 mai 2016

Transfert de siège social:

A compter de ce jour, la société a transféré son siège social à L-1740 Luxembourg, 20 rue de Hollerich.

IEDRS

ASSOCIE UNIQUE

Référence de publication: 2016109422/12.

(160081502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Immobilière Royal, Société Anonyme.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.
R.C.S. Luxembourg B 185.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2016109417/11.

(160081986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 69.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016109415/10.

(160082033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Igest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3651 Kayl, 28-30, rue Joseph Müller.
R.C.S. Luxembourg B 63.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109406/10.

(160081740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Cresco Capital Urban Yurt 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 206.327.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of May.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., a company formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Company Register of Luxembourg under number B 184916 (the "Unlimited Shareholder"),

hereby represented by Monsieur Liridon ELSHANI, private employee, having his professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on May 12th, 2016.

2. KOLMA LIMITED, a company formed and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 22/F, South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central Hong Kong, registered at the Registrar of Companies Hong Kong Special Administrative Region under the number 2354409 (the "Limited Shareholder", together with the Unlimited Shareholder being referred to hereafter the "Shareholders"),

hereby represented by hereby represented by Monsieur Liridon ELSHANI, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal in Hong Kong, on May 13th, 2016.

The prenamed proxies, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a Société en Commandite par Actions which they declared to organize among themselves.

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. Form - corporate name. There is hereby established among CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., in its capacity of sole Unlimited Shareholder of the Company (herein referred to as the "General Partner" or the "Unlimited Shareholder") and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (the "Company") under the form of a "Société en Commandite par Actions" governed by the present articles of incorporation (the "Articles") and by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). The Company is hereby formed under the name "Cresco Capital Urban Yurt 4 S.C.A."

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period from the date hereof. The Company may be dissolved prior to the end of its life by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner, including by borrowing and proceeding to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible instruments, within the limits of the Law, and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the City of Luxembourg.

The General Partner is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.

The Registered Office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be taken by the General Partner.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-) represented by one (1) share of the General Partner (the “Unlimited Share”) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and thirty one thousand (31,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares” and, together with the Unlimited Share, the “Shares”) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

The authorised capital is fixed at five hundred thousand and one Euro (EUR 500,001.-) represented by five hundred thousand (500,000) Ordinary Shares and one (1) Unlimited Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The authorised capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in the case of issue of Shares against payment in cash, it being understood that the holders of Ordinary Shares shall have the right to exercise their preferential subscription right and subscribe for new Ordinary Shares prorata to their holding in the Company during five (5) business days from having been notified by the General Partner, failing which the General Partner shall be authorized and empowered to waive their preferential subscription rights and offer new Shares to third parties at its entire discretion. This authorisation is valid during a period ending on May 13, 2021 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, the Law for any amendment of the Articles.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Law, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

The Company may acquire its own Shares (other than the Unlimited Share) within the limits laid down by the Law. In no circumstances may a Shareholder request the Company for the redemption of its Shares.

Art. 6. Transfer of Shares. Any transfer of Shares shall be made in accordance with the Law and notified to the Company.

Art. 7. Form of Shares. The Shares shall exclusively be in registered form.

A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

Chapter III. - Management and Supervisory Board

Art. 8. Management. The Company shall be managed by CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., in its capacity as General Partner and sole Unlimited Shareholder of the Company.

The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to article 15 of the Articles.

The General Partner may enter into administration and management agreements with and on behalf of the Company.

Art. 9. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

Art. 10. Delegation of powers. The General Partner may delegate its powers for specific tasks to one or several persons ("Manager(s)"). Each Manager may accomplish, in the name of the Company, all acts necessary or useful for the achievement of the Company's object.

The General Partner shall determine the Managers' responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The General Partner and/or each Manager are each authorized to sub-delegate their powers to one or more delegate(s) who will only be liable for the execution of their mandate.

Art. 11. Representation. The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any Manager, if any, in the framework of its delegated powers. This shall include and apply, in particular, to the payment of investment management fees or other fees, costs and disbursements by the Company to the General Partner.

Art. 12. Removal of the General Partner. The General Partner may be removed at any time in the event of gross negligence, wilful misconduct or fraud or a material breach of these Articles or other obligations to the Company or to the limited shareholders, which breach has been assessed as such by an expert opinion of a law firm of international reputation in the Grand Duchy of Luxembourg selected, on the part of the General Partner, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Law or, as the case may be, the Articles for any amendment of the Articles and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Unlimited Shares.

The General Partner may not voluntarily withdraw as the general partner of the Company without a replacement general partner being found and without a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Law or, as the case may be, the Articles for any amendment of the Articles and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Unlimited Shares.

The Company shall not be automatically dissolved in case of dissolution, legal incapacity, resignation, impediment, bankruptcy or any other situation of concurrence of the General Partner.

In case of either situation or event provided for in article 12 §1st, the president of the district court (Tribunal d'Arrondissement) dealing in commercial matters shall, at the request of any interested party and on the basis of Article 112 of the Law, appoint a provisional administrator, who does not need to be a Shareholder. The provisional administrator shall convene an extraordinary general meeting of Shareholders in accordance with article 18 within fifteen (15) business days of his or her appointment.

The duties of the provisional administrator consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders has appointed one or more new General Partner(s).

Art. 13. Limited shareholder's rights. The limited shareholders may not carry out any management act vis-à-vis of third parties.

Each Limited Shareholder is, toward third parties, jointly and severally liable for all liabilities of the Company in which he/she/it has participated in violation of the prohibition provided for in the preceding paragraph.

Each Limited Shareholder is also jointly and severally liable towards third parties, even for the commitments in which he/she/it did not participate, if he/she/it used to perform management acts toward those third parties.

The following acts are not considered management acts for which the limited shareholders are liable in accordance with article 13 §2, (i) the exercise of shareholder rights, (ii) the opinions and advice given to the Company, its affiliates or their respective managers, (iii) control and supervisory acts, (iv) the granting of loans, guarantees or securities or any other assistance to the Company, or its affiliates, and (v) the authorizations given to the General Partner in the cases provided in the Articles for the acts exceeding their powers.

Art. 14. Liability of the Shareholders and the General Partner. The General Partner as Unlimited Shareholder shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

Without prejudice to article 13 §2 and §3, the limited shareholders shall only be liable to the amount of either their contribution to the Company or their commitment to the Company.

The Manager(s) that do not have the capacity of a General Partner are only liable for the execution of their mandate and the misconducts committed in their management.

Art. 15. Supervisory Board. Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be or are audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the general meeting of Shareholders, for a period not exceeding six years (the "Supervisory Board").

They may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed.

In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by Article 62 of the Law.

The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

Art. 17. Annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders shall be held at the Registered Office of the Company on the 30 of the month of June.

Art. 18. Other general meeting(s). The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require. Unless otherwise provided herein, the convening notice and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the Law.

Art. 19. Convening notice and vote. The general meeting may be convened by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting in compliance with the Law or the Articles.

Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented, provided that the consenting vote of the General Partner shall be required for such resolutions to be adopted.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast of the Shareholders present or represented, and subject to the approval of the General Partner. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders (including the General Partner) and in compliance with any other legal requirement.

The approval of the General Partner shall not be required with regards to resolutions concerning the removal of the General Partner for cause in accordance with article 12 of the Articles.

Art. 20. Attendance, Representation. Any Share, being Unlimited Share or being Ordinary Share, is carrying one voting right in the general meeting.

A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his/her proxy in writing including by letter, fax or e-mail.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each Shareholder or the representatives of each Shareholder participating, being able to hear and to be heard by all other participating Shareholders using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 21. Business year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 22. Distribution of profits. The annual net profit determined each year in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles shall be allocated as follows:

- each year at least five per cent of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company;

- after allocation to the legal reserve and subject to any mandatory provision of the law, remaining profits shall, subject to the approval of the General Partner, be distributed to the Shareholders pro rata to their stake in the issued capital and each share of each class having the same rights with respect to the such distributions.

The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the distribution provisions provided for in Article 22.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2016.

The first annual general meeting will be held in 2017.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., prenamed, subscribes to one (1) Unlimited Share, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and pays the Unlimited Share up to the extent of one hundred percent (100%), by way of a contribution in cash of an amount of one Euro (EUR 1.-);

2) KOLMA LIMITED, prenamed, subscribes to thirty-one thousand (31,000) Ordinary Shares having a par value of Euro (EUR 1.-) each, and pays the said Ordinary Shares up to the extent of one hundred percent (100%), by way of a contribution in cash of an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

Evidence of the above cash payments, as listed under items 1) to 2), has been given by a bank certificate to the undersigned notary, who expressly acknowledges the availability of the amount of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-).

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of members of the Supervisory Board is set at three.

3. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2016:

- Mr. Daniel Schuldig, born on June 10, 1974 in Leipzig, residing at 11B Parkhill Road, London, NW3 2YH, United Kingdom

- Mr. Wai Kei Ricky Tong, born on September 28, 1981 in Hong Kong, residing at Flat A 17/F, Hang Sing Mansion, 3, Tai Wing Avenue, Tai Koo Shing,

- Mr. Andrew Williams, born on August 21, 1964 in Kuala Lumpur, residing at 407, Milliners House, Eastfields Avenue, London, SW18 1LP, United Kingdom.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the proxyholder of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le treize mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 184916 (l'«Actionnaire Commandité»),

Ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 12 mai 2016.

2. KOLMA LIMITED, une société de droit de Hong Kong, ayant son siège social au 22/F, South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong Administration Special de Region sous le numéro 2354409 (l'«Actionnaire Commanditaire», ensemble avec l'Actionnaire Commandité étant définis ci-après comme les «Actionnaires»),

Ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Hong Kong, le 13 mai 2015

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il existe entre CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., en sa qualité d'Actionnaire Gérant Commandité unique de la Société (ci-après dénommé l'«Actionnaire Gérant Commandité» ou l'«Actionnaire Commandité») et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions mentionnées ci-après, une société luxembourgeoise (la «Société») sous forme de société en commandite par actions régie par la loi grand-ducale du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et par les présents statuts (les «Statuts»), sous la dénomination de «Cresco Capital Urban Yurt 4 S.C.A.».

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée, à compter de la date de la présente. La Société peut être dissoute avant la fin de sa durée de vie par décision des Actionnaires statuant conformément aux mêmes exigences de vote et de quorum qu'en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription d'option ou de prise ferme, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences et d'autres droits de propriété et d'intérêt dans des biens que la Société jugera aptes et généralement la conservation, la gestion, la mise en valeur, la vente ou le transfert de ceux-ci, en partie ou en totalité, selon ce que la Société jugera appropriée et en particulier en ce qui concerne les actions ou les valeurs mobilières d'une société qui achètent les mêmes. La Société a encore pour objet de conclure, d'assister ou de participer à des opérations financières, commerciales ou autres et d'accorder à toute société de holding, succursale ou filiale ou toute autre société liée d'une quelconque manière avec la société, ou ladite société de holding, succursale ou filiale, dans lesquelles la société a un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêts, avances ou garanties; elle peut emprunter et récolter des fonds

de quelque manière que ce soit, y compris en empruntant et en émettant des obligations, des «preferred equity certificates», des titres («loan notes») et des «debentures», instruments convertibles ou non, dans les limites de la Loi, et garantir le remboursement de ses emprunts et enfin, effectuer toute opération liée directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières liées directement ou indirectement à l'ensemble des domaines décrits ci-avant afin de faciliter la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société (le «Siège social») est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé à modifier l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du Siège social statutaire.

Le Siège Social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Lorsqu'il est estimé que des développements ou événements politiques, économiques, sociaux ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au Siège social sont imminents, le Siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois. La décision relative au transfert du Siège social à l'étranger sera prise par l'Actionnaire Gérant Commandité.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille et un euros (EUR 31.001,-) représenté par une (1) action de l'Actionnaire Gérant Commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et trente et un mille (31.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et, collectivement avec l'Action de Commandité, les «Actions») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Les détenteurs des Actions sont collectivement dénommés les «Actionnaires».

En plus du capital, il est possible de créer un compte de prime, sur lequel sera transférée toute prime payée pour n'importe quelle action. Le montant du compte de prime en question est mis à la libre disposition des Actionnaires.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille et un euros (EUR 500.001,-) représenté par une (1) Action de Commandité et cinq cent mille (500.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

L'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Actionnaire Gérant Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires dans le cas d'une émission d'Actions contre apport en numéraire, étant entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires auront le droit d'exercer leur droit de souscription préférentiel et de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires proportionnellement à leur participation dans la Société durant cinq (5) jours ouvrés à partir de la date de notification par l'Associé Commandité, à défaut de quoi l'Associé Commandité sera autorisé et habilité à lever leur droit préférentiel de souscription et à offrir les nouvelles Actions à des parties tierces à son entière discrétion. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant le 13 mai 2021 et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la Loi, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Actionnaire Gérant Commandité ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par l'Actionnaire Gérant Commandité.

La Société peut acquérir ses propres Actions (autres que l'Action de Commandité) dans les limites définies par la Loi. En aucun cas, un Actionnaire ne peut demander à la Société le rachat de ses Actions.

Art. 6. Transfert d'Actions. Tout transfert d'Actions doit se faire conformément à la Loi et être notifié à la Société.

Art. 7. Forme des Actions. Les Actions sont émises sous forme nominative exclusivement.

Il est tenu au Siège social de la Société un registre des actions nominatives, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La Société considère la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées comme ayant la pleine propriété des Actions.

Si un Actionnaire inscrit ne fournit pas d'adresse à laquelle envoyer les notifications et les informations émises par la Société, ce fait doit être mentionné dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire est supposée être celle du Siège social de la Société ou toute autre adresse qui sera enregistrée jusqu'à ce que ledit titulaire fournisse une autre adresse à la Société.

Les Actions de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis d'Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que l'Actionnaire Commandité déterminera de temps en temps. Tout versement à effectuer sur des Actions sera imputé de façon égale sur toutes les Actions en circulation qui ne sont pas entièrement libérées.

Titre III. - Gestion et Conseil de surveillance

Art. 8. Gestion. La Société est gérée par CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., en sa qualité d'Actionnaire Gérant Commandité et d'Actionnaire Gérant Commandité unique de la Société.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut consulter le Conseil de surveillance conformément à l'article 15 des Statuts.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut conclure des contrats d'administration et de gestion avec et au nom de la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Actionnaire Gérant Commandité. L'Actionnaire Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. L'Actionnaire Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs ou des mandats spéciaux à une ou plusieurs personnes (le ou les «Gérant(s)»). Chaque Gérant peut accomplir, au nom de la Société, tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

L'Actionnaire Gérant Commandité détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la représentation et toute autre condition pertinente relative à cette tâche.

L'Actionnaire Gérant Commandité et/ou chaque Gérant est autorisé à sous-déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs délégués qui seront responsables uniquement de leur mandat.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de l'Actionnaire Gérant Commandité, représenté par ses représentants légaux ou par n'importe quelle personne déléguée conformément aux Statuts de l'Actionnaire Gérant Commandité, ou par la signature individuelle de n'importe quel Gérant, le cas échéant, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués. Cela inclut et s'applique, en particulier, au paiement des frais de gestion de placements ou d'autres frais, dépens et débours de la Société envers l'Actionnaire Gérant Commandité.

Art. 12. Révocation de l'Actionnaire Gérant Commandité. L'Actionnaire Gérant Commandité peut être révoqué à tout moment en cas d'extrême négligence, de faute intentionnelle, de fraude ou d'une infraction matérielle (substantielle) à ces Articles ou d'autres obligations envers la Société ou envers les Actionnaires commanditaires, infraction qui aura fait l'objet d'une évaluation par un expert d'un cabinet juridique luxembourgeois, le remplacement de l'Actionnaire Gérant Commanditaire se fera par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément au quorum et règles majoritaires légales, assemblée qui statuera sur le transfert des Actions de Commandité.

L'Actionnaire Gérant Commandité ne peut démissionner volontairement de sa fonction d'Actionnaire Gérant Commandité de la Société, sans qu'un autre Actionnaire Gérant Commandité n'ait été trouvé en remplacement et sans qu'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires n'ait été adoptée dans le respect des règles de quorum et de majorité requises par les lois ou, selon le cas, des Statuts pour toute modification des Statuts et sous réserve de la sélection et de l'approbation d'un Actionnaire Gérant Commandité de remplacement acquérant les Actions de Commandité.

La Société ne sera pas dissoute de plein droit en cas de dissolution, d'incapacité juridique, de démission, d'incapacité, de faillite ou de toute autre situation de concomitance du commandité.

En cas de situation ou d'événement prévu à l'article 12 par. 1, le Président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale désignera, à la demande de toute partie intéressée et sur la base de l'article 112 de la Loi, un administrateur provisoire, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. L'administrateur provisoire convoque une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, conformément à l'article 18 dans les quinze (15) jours ouvrables suivant sa nomination.

Les fonctions de l'administrateur provisoire consistent à accomplir des actes requérant l'urgence et des actes d'administration ordinaire jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires nomme un ou plusieurs nouveaux Gérant Actionnaire Commandités.

Art. 13. Droits des actionnaires commanditaires. Les actionnaires commanditaires ne peuvent pas accomplir des actes de gestion vis-à-vis des tiers.

Envers des tiers, chaque actionnaire commanditaire est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société dans lesquelles il a pris part en violation de l'interdiction prévue à l'alinéa précédent.

Chaque actionnaire commanditaire est également responsable conjointement et solidairement envers les tiers, même pour les engagements auxquels il n'a pas pris part, s'il est habitué à accomplir des actes de gestion vis-à-vis de ces tiers.

Les actes suivants ne sont pas considérés comme des actes de gestion pour lesquels les actionnaires commanditaires sont tenus pour responsables conformément à l'article 13 par. 2, (i) l'exercice des droits de l'Actionnaire, (ii) les avis et conseils donnés à la Société, ses sociétés affiliées ou ses gérants respectifs, (iii) les actes de contrôle et de surveillance, (iv) l'octroi de prêts, de garanties ou de titres ou de toute autre aide à la Société, ses filiales et (v) les autorisations données à l'Actionnaire Gérant Commandité dans les cas prévus dans les Statuts pour les actes dépassant leurs pouvoirs.

Art. 14. Responsabilité des Actionnaires et de l'Actionnaire Gérant Commandité. L'Actionnaire Gérant Commandité en sa qualité d'Actionnaire Commandité est conjointement et solidairement responsable avec la Société pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être satisfaites par l'emploi des actifs de la Société.

Sans préjudice de l'article 13 par. 2 et 3, la responsabilité des actionnaires commanditaires s'étend uniquement à leur apport envers la Société ou à leur engagement vis-à-vis de la Société.

Le ou les Gérants qui n'ont pas la capacité d'un Actionnaire Gérant Commandité sont uniquement responsables de l'exécution de leur mandat et des fautes commises au niveau de leur gestion.

Art. 15. Conseil de surveillance. Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être ou sont vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés, dans la mesure de ce qui est requis par la Loi, par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres choisis par l'assemblée générale des Actionnaires, pour une période ne dépassant pas les six ans (le «Conseil de surveillance»).

Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de la durée de son mandat, il est réputé avoir été élu pour un terme de six ans à compter de la date de son élection.

Pour l'exécution de ses fonctions de supervision, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la Loi.

Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent participer, ni interférer avec la gestion de la Société mais peuvent aviser l'Actionnaire Gérant Commandité sur des questions que l'Actionnaire Gérant Commandité peut déterminer.

Titre IV. - Assemblées générales des Actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.

L'assemblée des Actionnaires ne délibère que sur les questions qui ne sont pas réservées à l'Actionnaire Gérant Commandité en vertu des statuts ou de la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au Siège social de la Société le 30^{ème} jour du mois de juin.

Art. 18. Autres assemblées générales. D'autres assemblées générales des Actionnaires de la Société peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs. De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent. Sauf disposition contraire stipulée dans les présentes, l'avis de convocation et les assemblées générales sont soumis aux conditions et délais prévus par la Loi.

Art. 19. Convocation et vote. L'assemblée générale peut être convoquée suivant un avis fixant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, courrier ou télécopieur au moins huit jours avant l'assemblée en conformité avec la Loi ou les Statuts.

Sauf en cas de disposition contraire prévue par la Loi ou les Statuts, les résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées suivant une majorité simple des Actions présentes ou représentées, quelle que soit la proportion du capital représenté, pour autant que l'approbation de l'Actionnaire Gérant Commandité soit exigée pour l'adoption de ces résolutions.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier des dispositions des Statuts ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié du capital est représentée et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. À ces deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par au moins deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés et sous réserve de l'approbation de l'Actionnaire Gérant Commandité. Les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires (incluant celui de l'Actionnaire Gérant Commandité) et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'approbation du l'Actionnaire Gérant Commandité n'est pas requise dans le cadre de résolutions visant à révoquer l'Actionnaire Gérant Commandité pour une des raisons évoquée dans l'article 12 des présents Statuts.

Art. 20. Présence, Représentation. Toute Action, qu'il s'agisse d'Action de Commandité ou d'Action de Commanditaire, dispose d'un droit de vote lors de l'assemblée générale.

Un actionnaire peut intervenir lors de toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, en nommant une autre personne comme son mandataire, par écrit y compris par lettre, télécopie ou courriel.

L'utilisation de matériel de vidéoconférence et de téléconférence est autorisée à condition que chaque Actionnaire ou les représentants de chacun des Actionnaires participants puisse(nt) entendre et être entendu(s) par tous les autres participants. Les Actionnaires utilisant cette technologie sont réputés être présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Après délibération, les votes pourront également s'exprimer par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou par téléphone pour autant que dans cette dernière hypothèse le vote soit confirmé par écrit.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables par écrit.

Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

L'Actionnaire Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, l'Actionnaire Gérant Commandité soumet ces documents ainsi qu'un rapport sur les activités de la Société au Conseil de Surveillance qui rédige son rapport de commentaires sur la base de ces documents.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Le bénéfice net annuel déterminé chaque année conformément aux dispositions légales en vigueur et aux principes comptables est affecté comme suit:

- chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint au moins dix pour cent du capital émis de la Société;

- après affectation à la réserve légale et sous réserve de toute disposition légale obligatoire, le reste des bénéfices doit, sous réserve de l'approbation de l'Actionnaire Gérant Commandité, être distribué aux Actionnaires, au prorata du capital investi dans le capital social, chaque Action conférant les mêmes droits quant à ces distributions.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes provisoires suivant les conditions prescrites par la Loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des Actionnaires statuant conformément aux mêmes exigences de vote et de quorum qu'en matière de modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs compensations.

Après le paiement de toutes les dettes et les charges de la Société et des dépenses dues pour la liquidation, les fonds nets produits de la liquidation seront distribués aux Actionnaires conformément aux dispositions prévues à l'article 22.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi.

Disposition Transitoire

Le premier exercice comptable débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2017.

Souscription - Libération

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit aux Actions de la Société comme suit:

1) CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., prénommée, déclare avoir souscrit à une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et procède à la libération de ladite Action de Commandité à hauteur de cent pour cent (100%), par un apport en numéraire d'un montant total d'un euro (EUR 1.-);

2) KOLMA LIMITED, prénommée, déclare avoir souscrit à trente et un mille (31.000) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et procède à la libération desdites Actions Ordinaires à hauteur de cent pour cent (100%), par un apport en numéraire d'un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

La preuve de ces paiements en espèces, mentionnés ci-dessus, tels qu'indiqués sous les points 1^{er}) à 2), a été présentée sous forme d'un certificat bancaire au notaire soussigné, qui atteste expressément la disponibilité du montant total de trente et un mille et un euros (EUR 31.001,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et atteste expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Les parties comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Première assemblée générale des actionnaires

Les Actionnaires préqualifiés, représentant la totalité des Actions et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
3. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société le 31 décembre 2016:
 - Monsieur Daniel Schuldig, né le 10 Juin 1974 à Leipzig, avec adresse au 11B Parkhill Road, London, NW3 2YH, United Kingdom;
 - Monsieur Wai Kei Ricky Tong, né le 28 Septembre 1981 à Hong Kong, avec adresse au Flat A 17/F, Hang Sing Mansion, 3, Tai Wing Avenue, Tai Koo Shing, Hong Kong;
 - Monsieur Andrew Williams, né le 21 Août 1964 à Kuala Lumpur, avec adresse au 407 Milliners House, Eastfields Avenue, London, SW18 1LP, United Kingdom.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une traduction française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, bien connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, celle-ci a signé le présent acte original avec nous, le Notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 mai 2016. 2LAC/2016/10578. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016116019/585.

(160090164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Growing Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 10, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 206.064.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the third day of May.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

APPEARED:

1) SNS Holdings Group Limited, with registered office in 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong, represented by its sole manager, Mrs LING LI, born on 12 september 1986 in Hong Kong, professionally residing in 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong; and

2) Growing Global Asset Management Limited, with registered office in 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong, represented by its sole manager, Mr Poon Ka Ho Stanley, born on 14 February

1982, in Hong Kong, China, professionally residing in 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong.

Both are here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Growing Capital Management S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

2.2. The Company may establish, operate and manage a special Limited Partnership (société en commandite spéciale or “S.C.Sp”), subject to and governed by the laws applicable in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. The Company may borrow in any form and may proceed to the issuance of bonds, without a public offer and also to the issuance of debentures.

2.4. It may also grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares. Each share has a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“causes légitimes”).

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by a class A and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by a class A and a class B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of a class A and a class B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one hundred twenty five (125) shares have been subscribed as follows:

- the company SNS HOLDINGS GROUP LIMITED, pre-designated and represented as said before, 38 shares; and
- the company GROWING GLOBAL ASSET MANAGEMENT LIMITED, pre-designated and represented as said before, 87 shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. The Company will be administered by the following managers:

(a) Mr. Stanley POON, born on 14 February 1982, in Hong Kong, China, professionally residing in 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong.

(b) Mrs Ling LI, born on 12 September 1986, in Hong Kong, China, professionally residing in 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong;

2. The registered office of the Company shall be established at 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le trois mai.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) SNS HOLDINGS GROUP LIMITED, ayant son siege social au 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong, représenté par son gérant unique manager, Mme LING LI, née le 12 septembre 1986 in Hong Kong, résidant professionnellement au 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong; et

2) GROWING GLOBAL ASSET MANAGEMENT LIMITED, ayant son siege social au 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong, représentée par son gérant unique, M Poon Ka Ho Stanley, né le 14 Février 1982, à Hong Kong, Chine, résidant professionnellement au 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Julien DEMELIERMOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à 1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Growing Capital Management S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2. La Société peut constituer et gérer une société en commandite spéciale («S.C.Sp») conformément aux lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la Loi de 1915, telle que modifiée de temps à autres.

2.3. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires (excepté par voie d'offre publique) et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

2.4. La société peut prêter assistance à des sociétés affiliées, prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction en conformité avec la Loi de 1915 qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

2.5. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125). Chaque part sociale a une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance**Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera

les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale-loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- la société "SNS HOLDINGS GROUP LIMITED", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, 38 parts sociales;
- et
- la société "GROWING GLOBAL ASSET MANAGEMENT LIMITED", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, 87 parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont libérées entièrement par les souscriptrices prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ neuf cent cinquante euros (950.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

1. Les personnes suivantes sont désignées comme Gérants de la Société:

(a) Monsieur Stanley POON né le 14 Février 1982 in Hong Kong, résidant professionnellement au 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong;

(b) Madame Ling LI, née le 12 septembre 1986 in Hong Kong, résidant professionnellement au 702, Fu Fai Commercial Centre, 27, Hillier Street, Sheung Wan, Central Honk Kong;

2. Le siège social de la Société est fixé au 10, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 mai 2016. 2LAC/2016/9579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016109359/539.

(160081648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

GBC C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 206.075.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of May.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

HB Reavis Group B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap), established and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 2015, Unit 1.02.05, 1043CB Amsterdam, the Netherlands and registered with the Netherlands Kamer van Koophandel under number 34286245,

here represented by Daniela EWEN, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "GBC C S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. Object. The Company may act as general partner of a Luxembourg société en commandite spéciale, and of any other entity established in Luxembourg or abroad, as the case may be. The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 30,000.- (thirty thousand Euros) represented by 30,000 (thirty thousand) corporate units with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The corporate units are freely transferable among the shareholders.

Corporate units may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The corporate units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own corporate units. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Written resolutions. In accordance with Article 193 of the Law of 1915, if there are twenty-five shareholders or fewer, in lieu of a meeting, each shareholder may receive a notice with the precise wording of the text of any resolutions or decisions to be adopted at last fifteen (15) days in advance, and give his/its vote in writing (Written Resolutions) within the time period prescribed in the notice. Such approval may be evidenced in a single or in several separate documents, which shall be lodged at the Company's registered seat. These Written Resolutions shall have the same effect as resolutions taken at duly-convened general meetings of shareholders.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the corporate units they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the corporate units they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2016.

Subscription and payment

The 30,000 (thirty thousand) corporate units have been subscribed by HB Reavis Group B.V., prenamed.

All the corporate units so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of EUR 30,000.- (thirty thousand) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Category A Managers

- Mr Fabrice Mas, born in Meaux, France, on April 24th, 1979, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Jacob Mudde, born in Rotterdam, The Netherlands, on October 14th, 1969, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Category B Manager

- Mr Radovan Pistek, born in Bratislava, Slovakia, on April 5, 1980, with professional address at Karadzicova 12, 821 08 Bratislava, Slovak Republic.;

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

HB Reavis Group B.V., société constituée selon les lois du Pays Bas ayant son siège social à Naritaweg 2015, Unit 1.02.05, 1043CB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Pays-Bas sous le numéro 34286245,

ici représentée par Daniela EWEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GBC C S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. Objet. La Société peut agir en tant qu'associé commandité d'une société en commandite spéciale Luxembourgeoise, ainsi que de toute autre entité établie au Luxembourg ou à l'étranger, le cas échéant.

La Société peut également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 30.000,- (trente mille Euros), représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (une Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Résolutions écrites. Conformément à l'article 193 de la loi de 1915, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, chaque associé recevra une convocation écrite avec les détails de toutes les résolutions ou décisions à prendre au moins quinze (15) jours à l'avance, et émettra son vote par écrit (Résolutions Ecrites) pendant la période de temps mentionnée dans la notification. La preuve d'une telle approbation peut être rapportée par un document simple ou plusieurs documents séparés, devant être déposés au siège de la Société. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions prises lors des assemblées générales dûment convoquée des associés.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

HB Reavis Group B.V. prénommée, a souscrit 30.000 (trente mille) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de EUR 30.000 (trente mille Euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

101560

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A

- M. Fabrice Mas, né à Meaux, France, le 24 avril 1979, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- M. Jacob Mudde, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 14 octobre 1969, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Gérant de classe B

- Mr Radovan Pistek, born in Bratislava, Slovakia, on April 5, 1980, with professional address at Karadzicova 12, 821 08 Bratislava, Slovak Republic.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. EWEN, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15010. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109362/417.

(160082004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Horizon Intermediate Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.534.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Horizon Intermediate Holdings S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 199534 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean- Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette on August 5, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2799 dated October 9, 2015, pages 134331 and seq. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 28, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3143 dated November 19, 2015, pages 150821 and seq.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Ludovic Gavatz, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer and together with the Chairman and the Secretary forming the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices reproducing the agenda of the present meeting sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on 9 February 2016.

II. The partners represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Said list and the powers of attorney of the represented partners, after having been signed *ne varietur* by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

III. It appears from the attendance list that (i) one hundred (100) unlimited partner shares, (ii) one hundred forty-six million forty-six thousand three hundred fifty (146,046,350) ordinary shares and (iii) eighty-four million two hundred forty-two thousand six hundred forty-nine (84,242,649) preference shares, all in registered form and having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, representing approximately ninety-eight point eighteen percent (98.18%) of the issued share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

1. acknowledgement of the resignation of Alfonso Caci from his position as a member of the supervisory board of the Company;

2. appointment of Ibrahim Jabri as a member of the supervisory board of the Company for a period of six (6) years;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-six euro and two cents (EUR 96.02) in order to bring the share capital from its present amount of two million three hundred fifty thousand five hundred thirty-eight euro and thirty cents (EUR 2,350,538.30), represented by (i) one hundred (100) unlimited partner shares, (ii) one hundred forty-seven million six hundred fifty-nine thousand three hundred ten (147,659,310) ordinary shares, (iii) eighty-six million eight hundred ninety-four thousand four hundred twenty (86,894,420) preference shares and (iv) five hundred thousand (500,000) preferred non-voting shares, all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to two million three hundred fifty thousand six hundred thirty-four euro and thirty-two cents (EUR 2,350,634.32), by way of the issuance of nine thousand six hundred two (9,602) preferred non-voting shares;

4. withdrawal of the preferential subscription rights;

5. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1;

6. amendment to article 5.1 of the Articles;

7. amendment to article 18.2 of the Articles;

8. amendment of the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the managing partner of the Company, being Horizon UP S.à r.l., and any employee of Alter Domus in Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register (s) of partners of the Company; and

9. miscellaneous.

V. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Alfonso Caci, born on June 5, 1987, in La Louvière, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, from his position as a member of the supervisory board of the Company with effect as of January 14, 2016.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Ibrahim Jabri, born on September 2, 1982, in Saint-Ghislain, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a member of the supervisory board of the Company with effect as of January 14, 2016 for a period of six (6) years.

Therefore, the supervisory board of the Company is now composed as follows:

- Laurent Ricci;
- René Beltjens; and
- Ibrahim Jabri.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-six euro and two cents (EUR 96.02) in order to bring the share capital from its present amount of two million three hundred fifty thousand five hundred thirty-eight euro and thirty cents (EUR 2,350,538.30), represented by (i) one hundred (100) unlimited partner shares, (ii) one hundred forty-seven million six hundred fifty-nine thousand three hundred ten (147,659,310) ordinary shares, (iii) eighty-six million eight hundred ninety-four thousand four hundred twenty (86,894,420) preference shares and (iv) five hundred thousand (500,000) preferred non-voting shares, all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to two million three hundred fifty thousand six hundred thirty-four euro and thirty-two cents (EUR 2,350,634.32), by way of the issuance of nine thousand six hundred two (9,602) preferred non-voting shares.

As a result of the above share capital increase, the share capital of the Company is as follows:

Class of shares	Number of shares
Unlimited partner shares	100
Ordinary shares	147,659,310
Preference shares	86,894,420
Preferred non-voting shares	509,602
Total	235,063,432

Fourth resolution

The Meeting resolves to withdraw the preferential subscription rights, the partners of the Company declaring to have perfect knowledge of the conditions of the above share capital increase.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Horizon Parent Holdings Sàrl, represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which after having been signed ne varietur by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration, declares to subscribe for nine thousand six hundred two (9,602) preferred non-voting shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of nine thousand six hundred two euro (EUR 9,602), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of ninety-six euro and two cents (EUR 96.02) to the nominal share capital account of the Company related to the preferred non-voting shares; and
- the remainder, i.e. an amount of nine thousand five hundred five euro and ninety-eight cents (EUR 9,505.98) to the share premium account of the Company related to the preferred non-voting shares.

The aggregate amount of nine thousand six hundred two euro (EUR 9,602) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital - premium accounts.

5.1. The share capital is set at two million three hundred fifty thousand six hundred thirty-four euro and thirty-two cents (EUR 2,350,634.32), represented by:

- (i) one hundred (100) unlimited partner shares (the UP Shares);
- (ii) one hundred forty-seven million six hundred fifty-nine thousand three hundred ten (147,659,310) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (iii) eighty-six million eight hundred ninety-four thousand four hundred twenty (86,894,420) preference shares (the Preference Shares); and
- (iv) five hundred nine thousand six hundred and two (509,602) preferred non-voting shares (the Free Preferred Shares).”

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the article 18.2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 18. Preference Entitlement, Free Preferred Entitlement and UP Preference Entitlement.

18.2 For the purpose of these Articles, Free Preferred Entitlement means:

a cumulative preferred return on a Carrying Free Preferred Share:

- (ix) in respect of each financial year, in the amount of zero point zero one percent (0.01%) per annum of the nominal value of such Free Preferred Share; and
- (x) only in respect of the financial year during which an Exit has occurred or is deemed to have occurred pursuant to the Securityholders' Agreement, the Free Preferred Entitlement shall be calculated as follows:

With respect to an Exit occurring before the fourth anniversary of the Closing Date, the result of:

- a) (i) the applicable Apportionment Percentage set forth in the table appearing immediately below opposite the applicable Project IRR then achieved upon Exit multiplied by (ii) the Project Gain,
- less (iii) the total amount paid to redeem vested Free Preferred Shares from the Managers having left the Group after their respective Departure Dates pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements at Fair Market Value (as defined therein),

divided by

b) the number of Carrying Free Preferred Shares.

An example of a calculation of amounts of the Free Preferred Entitlement is attached hereto as Appendix 1

Project IRR	Applicable Apportionment Percentage
≤10.00%	0.00%
12.50%	2.80%
15.00%	3.57%
17.50%	4.08%
20.00%	4.33%
22.50%	4.59%
25.00%	4.84%
≥27.50%	5.10%

If the applicable Project IRR then achieved upon Exit falls between two steps of Project IRR, the applicable Apportionment Percentage will be determined using a linear interpolation.

With respect to an Exit occurring after the fourth anniversary of the Closing Date, the result of:

a) (i) the applicable Apportionment Percentage set forth in the table appearing immediately below opposite the applicable Project Multiple then achieved upon Exit multiplied by (ii) the Project Gain,

less (iii) the total amount paid to redeem vested Free Preferred Shares from the Managers having left the Group after their respective Departure Dates pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements at Fair Market Value (as defined therein),

divided by

b) the number of Carrying Free Preferred Shares

An example of a calculation of amounts of the Free Preferred Entitlement is attached hereto as Appendix 1

Applicable Project Multiple	Applicable Apportionment Percentage
≤1.46x	0.00%
1.60x	2.80%
1.75x	3.57%
1.91x	4.08%
2.07x	4.33%
2.25x	4.59%
2.44x	4.84%
≥2.64x	5.10%

If the applicable Project Multiple then achieved upon Exit falls between two steps of Project Multiple, the applicable Apportionment Percentage will be determined using a linear interpolation.

The above Project Multiple thresholds have been calculated using the Project IRR thresholds appearing in the chart preceding that immediately above, assuming a four-year Exit.

If intermediate Payments and/or Receipts are paid and/or received by any of the Investors, respectively, between the Closing Date and the fourth anniversary date thereof, any such Payments and/or Receipts will be factored in the calculation of the thresholds Project IRR, capitalizing all Payments and/or Receipts at the Daily IRR starting on their respective date (as from the Closing Date) and ending on the fourth anniversary of the Closing Date.

An example of a calculation of Project Multiple adjustments in case of intermediate Payments and/or Receipts is attached hereto as Appendix 2.

The above Project Multiple thresholds will be adjusted so as to precisely correspond to the Project IRR thresholds (i.e. factoring into intermediate Payments and/or Receipts paid and/or received by any of the Investors, respectively, between the Closing Date and the fourth anniversary date thereof), at the fourth anniversary.”

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Manager and any employee of Alter Domus in Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the members of the Bureau, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Horizon Intermediate Holdings S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 199534 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 5 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2799 du 9 octobre 2015, pages 134331 et suivantes. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant, daté du 28 octobre 2015, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3143 du 19 novembre 2015, pages 150821 et suivantes.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme en tant que secrétaire (le Secrétaire) et l'Assemblée désigne en tant que scrutateur Ludovic Gavatz, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg (le Scrutateur formant avec le Président et le Secrétaire le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettre recommandée en date du 9 février 2016.

II. Les associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence. Ladite liste ainsi que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence que (i) cent (100) actions de commandité, (ii) cent quarante-six millions quarante-six mille trois cent cinquante (146.046.350) actions ordinaires et (iii) quatre-vingt-quatre millions deux-cent-quarante-deux mille six cent quarante-neuf (84.242.649) actions de préférence, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant approximativement quatre-vingt-dix-huit point zero dix-huit pour-cent (98.18%) du capital social émis de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour dont les associés ont été informés au préalable.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. prise d'acte de la démission de Alfonso Caci de son poste de membre du conseil de surveillance de la Société;
2. nomination de Ibrahim Jabri en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société pour une période de six (6) ans;
3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize euros et deux centimes d'euro (EUR 96,02) afin de ramener le capital social de son montant actuel de deux millions trois cent cinquante mille cinq cent trente-huit euros et trente centimes d'euro (EUR 2.350.538,30), représenté par (i) cent (100) actions de commandité, (ii) cent quarante-sept millions six cent cinquante-neuf mille trois cent dix (147.659.310) actions ordinaires, (iii) quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt (86.894.420) actions de préférence et (iv) cinq cent mille (500.000) actions de préférence sans droit de vote, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de deux millions trois cent cinquante mille six cent trente-quatre euros et trente-deux centimes d'euro (EUR 2.350.634,32), par voie de l'émission de neuf mille six cent deux (9.602) actions de préférence sans droit de vote;
4. suppression des droits de souscription préférentiels;
5. souscription à et libération des actions nouvellement émises tel que spécifié au point 1;
6. modification de l'article 5.1 des Statuts;
7. modification de l'article 18.2 des Statuts;

8. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant de l'associé gérant et à tout employé de Alter Domus à Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le ou les registres des associés de la Société; et

9. divers.

V. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission de Alfonso Caci de son poste de membre du conseil de surveillance de la Société.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la nomination de Ibrahim Jabri en tant que nouveau membre du conseil de surveillance de la Société pour une période de six (6) ans.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize euros et deux centimes d'euro (EUR 96,02) afin de ramener le capital social de son montant actuel de deux millions trois cent cinquante mille cinq cent trente-huit euros et trente centimes d'euro (EUR 2.350.538,30), représenté par (i) cent (100) actions de commandité, (ii) cent quarante-sept millions six cent cinquante-neuf mille trois cent dix (147.659.310) actions ordinaires, (iii) quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt (86.894.420) actions de préférence et (iv) cinq cent mille (500.000) actions de préférence sans droit de vote, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de deux millions trois cent cinquante mille six cent trente-quatre euros et trente-deux centimes d'euro (EUR 2.350.634,32), par voie de l'émission de neuf mille six cent deux (9.602) actions de préférence sans droit de vote.

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, le capital social de la Société est le suivant:

Classe d'actions	Nombre d'actions
Actions de commandité	100
Actions ordinaires	147.659.310
Actions de préférence	86.894.420
Actions de préférence sans droit de vote	509.602
Total	<u>235.063.432</u>

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les droits de souscription préférentiels, les associés de la Société déclarant avoir parfaitement connaissance des conditions de l'augmentation de capital ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Horizon Parent Holdings Sàrl, représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, après avoir été signée ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à neuf mille six cent deux (9.602) actions de préférence sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de neuf mille six cent deux euros (EUR 9,602), lequel montant est à affecter comme suit:

- un montant de quatre-vingt-seize euro et deux centimes d'euro (EUR 96.02) au compte de capital social de la Société lié aux actions de préférence sans droit de vote; et

- le restant, c.-à-d. un montant de neuf mille cinq cent cinq euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euro (EUR 9,505.98) au compte de prime d'émission lié aux actions de préférence sans droit de vote.

Le montant total de neuf mille six cent deux euros (EUR 9,602) est à la disposition de la Société ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital - comptes premium.

5.1. Le capital social est fixé à deux millions trois cent cinquante mille six cent trente-quatre euros et trente-deux centimes d'euro (EUR 2.350.634,32), représenté par:

- (i) cent (100) Actions de commandité (les Actions UP);
- (ii) cent quarante-sept millions six cent cinquante-neuf mille trois cent dix (147.659.310) actions ordinaires (les Actions Ordinaires);
- (iii) quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt (86.894.420) actions de préférence (les Actions de Préférence); et
- (iv) cinq cent neuf mille six cent deux (509.602) actions de préférence sans droit de vote (les Actions de Préférence Libres).

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18. Droit de Préférence, Droit de Préférence Libre et Droit de Préférence UP.**

18.2 Pour les besoins des présents Statuts, Droit de Préférence Libre signifie:

un rendement privilégié cumulatif sur une Action de Préférence Libre Assorties du Rendement;

(ix) pour chaque exercice social, d'un montant de zéro virgule zéro un pour cent (0,01%) par an de la valeur nominale de ladite Action de Préférence Libre; et

(x) uniquement pour l'exercice social au cours duquel une Sortie a eu lieu ou est réputée avoir eu lieu en vertu de la Convention des Porteurs de Titres, le Droit de Préférence Libre sera calculé de la manière suivante:

en ce qui concerne une Sortie qui a lieu avant le quatrième anniversaire de la Date de Clôture, le résultat du:

a) (i) Pourcentage de Répartition applicable précisé dans le tableau ci-dessous apparaissant immédiatement sous la ligne en face de celle du Projet TRI applicable alors atteint au moment de la Sortie multiplié par (ii) le Profit réalisée sur le Projet, moins (iii) le montant total payé à l'effet de racheter les Actions de Préférence Libres acquises des Gérants ayant quitté le Groupe, à la suite de leurs Dates de Départ respectives conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés, à la Juste Valeur de Marché (comme ce terme y est défini),

divisé par

b) le nombre d'Actions de Préférence Libres Assorties du Rendement.

Un exemple de calcul de montants de Droit de Préférence Libre est joint aux présentes comme Annexe 1

Projet TRI	Pourcentage de Répartition Applicable
≤10,00%	0,00%
12,50%	2,80%
15,00%	3,57%
17,50%	4,08%
20,00%	4,33%
22,50%	4,59%
25,00%	4,84%
≥27,50%	5,10%

Si le Projet TRI applicable alors atteint au moment de la Sortie intervient entre deux étapes du Projet TRI, le Pourcentage de Répartition applicable sera déterminé en utilisant une interpolation linéaire.

En ce qui concerne une Sortie qui a lieu après le quatrième anniversaire de la Date de Clôture, le résultat du:

a) (i) Pourcentage de Répartition applicable précisé dans le tableau ci-dessous apparaissant immédiatement sous la ligne en face de celle du Projet Multiple applicable alors atteint au moment de la Sortie multiplié par (ii) le Profit réalisée sur le Projet,

moins (iii) le montant total payé à l'effet de racheter les Actions de Préférence Libres acquises des Gérants ayant quitté le Groupe, à la suite de leurs Dates de Départ respectives conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés, à la Juste Valeur de Marché (comme ce terme y est défini),

divisé par

b) le nombre d'Actions de Préférence Libres Assorties du Rendement.

Un exemple de calcul de montants de Droit de Préférence Libre est joint aux présentes comme Annexe 1

Multiple Projet Applicable	Pourcentage de Répartition Applicable
≤1.46x	0.00%
1.60x	2.80%
1.75x	3.57%
1.91x	4.08%
2.07x	4.33%
2.25x	4.59%
2.44x	4.84%

≥2.64x

5.10%

Si le Multiple Projet applicable alors atteint au moment de la Sortie intervient entre deux étapes du Multiple Projet, le Pourcentage de Répartition Applicable sera déterminé en utilisant une interpolation linéaire.

Les seuils du Multiple Projet ci-dessus ont été calculés en utilisant les seuils du Projet TRI apparaissant dans le premier tableau ci-dessus, en supposant une Sortie après quatre ans.

Si des Paiements et/ou Recettes intermédiaires sont payés et/ou reçus par un des Investisseurs, respectivement entre la Date de Clôture et la date du quatrième anniversaire de la Date de Clôture, de tels Paiements et/ou Recettes seront factorisés dans le calcul des seuils du Projet TRI, par capitalisation de tous les Paiements et/ou Recettes au TRI Quotidien en commençant à leur date respective (à partir de la Date de Clôture) et s'achevant au quatrième anniversaire de la Date de Clôture.

Un exemple de calcul d'ajustements du Multiple Projet en cas de Paiements et/ou Recettes intermédiaires est joint aux présentes comme Annexe 2.

Les seuils du Multiple Projet ci-dessus seront ajustés afin de correspondre précisément aux seuils du Project TRI (c'est-à-dire en factorisant en Paiements et/ou Recettes intermédiaires payés et/ou reçus par un des Investisseurs, respectivement, entre la Date de Clôture et la date du quatrième anniversaire de la Date de Clôture), au quatrième anniversaire.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant de l'associé gérant et à tout employé de Alter Domus à Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société du fait du présent acte sont estimés à un montant approximatif de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du Bureau, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: L. GAVATZ, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6555. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016109381/397.

(160081629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 10.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.773.

Extrait des Résolutions des Associés en date du 29 Avril 2016

- La démission de Madame Anne-Cécile Tritsch, née le septembre 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 avril 2016;

- Monsieur Ryan Benjamin, né le 14 août 1974 à Cape Town, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 avril 2016;

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de catégorie A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;
- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;

- Monsieur Simon Barnes, gérant de catégorie B;
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B;
- Monsieur Nicholas Karl Richardson, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Ryan Benjamin, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108230/25.

(160079839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

TA EU Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.480,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.381.

—
Extrait des Résolutions des Associés en date du 29 Avril 2016

- La démission de Madame Anne-Cécile Tritsch, née le septembre 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 avril 2016;

- Monsieur Ryan Benjamin, né le 14 août 1974 à Cape Town, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 29 avril 2016;

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de catégorie A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;
- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;
- Monsieur Simon Barnes, gérant de catégorie B;
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B;
- Monsieur Nicholas Karl Richardson, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Ryan Benjamin, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016108231/25.

(160079893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Maximom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.925.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2016107967/10.

(160079820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

MCI s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 8, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 173.963.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/05/2016.

Référence de publication: 2016107968/10.

(160080407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.
